

<p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> 	  <p>MASTER</p> <p>Mention : « Droit des affaires »</p> <p>Juriste des risques et du développement durable</p> <p>Responsables : Grégoire Leray, Professeur des Universités Florence Nicoud, Maître de conférences (HDR)</p>  	<p>Année Universitaire 2020-2021</p> 
--	--	--

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Juriste des risques et du développement durable » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à l'évaluation et à la gestion des risques environnementaux, sociétaux, économiques et de production. Le choix de ces catégories de risques est justifié par le fait que, de manière générale, la gestion de ces risques constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs des sociétés engagées dans un processus de développement durable. Pour répondre à ce défi, les entreprises doivent à la fois connaître leurs obligations et assumer leurs responsabilités, tant à l'égard des salariés (risque d'atteinte à l'intégrité physique ou prévoyance sociale), que des consommateurs (produits défectueux, sécurité sanitaire) ou de l'environnement (risques naturels et technologiques, pollutions et nuisances, management environnemental). Ces exigences seront aussi attendues des collectivités territoriales en lien direct quotidiennement avec la thématique de la prévention des risques. La réalisation d'une croissance économique favorisant le progrès social et respecte l'environnement passe par la formation et l'éducation de cadres sensibilisés aux règles de « bonne gouvernance » c'est-à-dire aux techniques juridiques privilégiant la participation, la responsabilité et la transparence.

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs risques managers, responsables du développement durable, conseillers en environnement, responsables de site Hygiène-Sécurité-Environnement, conseillers auprès des collectivités locales, des entreprises, avocats, juristes d'assurances.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « JRDD » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice (e-candidat).

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès d'ASURE Formation – Tel. + 04 89 15 21 55.

Web : unice.fr/asure

Préparer le Master Juriste des risques en alternance

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire. Renseignements auprès de Mme Sabrina SILVI, responsable Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56

Courriel : sabrina.SILVI@univ-cotedazur.fr Web : <http://unice.fr/faculte-de-droit-et-science-politique/ALTERNANCE/Nos%20formations%20en%20alternance>

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de septembre à fin mars. Un **stage en entreprise**, cabinet d'avocat ou collectivité publique, d'une durée de **3 à 6 mois (avril à septembre)**, vient compléter la formation.

Programme des études (sous réserve de modifications) de septembre à fin mars :

Semestre 3

Description de la formation	Nombre d'heures	Noms Enseignants	Coef.
UE1 - Grands enjeux du développement durable -		6 Ects	
Changement climatique et perte de biodiversité	20	M. Boucaron , Maître de conférences	1
Droit européen du développement durable et responsabilités environnementales	20	G. Leray, Professeur des Universités	1
Aspects philosophiques et juridiques des rapports Homme/nature	20	S. Vanuxem, Maître de conférences I. Doussan, Directrice de recherche INRA	1
UE2 – Gestion des risques économiques -		6 Ects	
Droit des marchés publics*	20	L. Farina, D. Parajon, J. Di Grégorio Responsables juridiques et juristes Lignes d'Azur	1
Droit des sites et sols pollués	20	P. Steichen, Professeur des Universités UCA	1
Droit des assurances*	20	A. Trescases, Maître de Conférences	1
UE3 – Gestion des risques environnementaux -		6 Ects	
Droit des risques technologiques ICPE*	20	P. Steichen, Professeur des Universités UCA	1
Droit de l'urbanisme et gestion des risques*	20	F. Nicoud Maître de Conférences (HRD)	1
Droit des déchets	20	H. Aubret, Avocate	1
UE4 – Gestion des risques sociétaux -		6 Ects	
Santé et sécurité au travail*	20	D. Ronet-Yague, Maître de Conférences Univ. Aix-Marseille, L. Pina	1
Responsabilité sociale des entreprises*	20	A-S Ginon, Professeur UCA	1
Evaluation des incidences sur l'environnement Information et Communication environnementale	20	F. Couston, Maître de conférences UCA J. Bardy, Maître conférences UCA	1
UE5 – Gestion des risques de production -		6 Ects	
Responsabilités liées aux produits	20	L. Duong, Maître de Conférences UCA	1
Transition énergétique et financements européens	20	K. Ilchev, Docteur en droit	1
Gestion de la qualité et normalisation	20	L. Cauro, docteur ès Sciences, Spécialité Chimie, Juriste GJRDD, Chargée d'enseignement universitaire, Consultante HQSE L.	1

Total **300 h**

Semestre 4

Description de la formation	Nombre d'heures	Noms Enseignants	Coef.
UE6 – Projet professionnel et de recherche –		30 Ects	
Ateliers de l'IMREDD	20	F. Nicoud, Maître de conférences (HDR) G. Leray Professeur des Universités UCA	4
Ateliers pratiques de développement durable	20	E. Bellanger, chargée de mission communication et développement durable	2
Séminaires approfondis d'anglais	20	M. Peltier, Maître de conférences	1
Méthodologie de la recherche	20	F. Nicoud, MCF (HDR) P. Steichen, Professeur des Universités UCA	
Rapport de stage ou Mémoire et soutenance			6

Total **80h**

Elément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0.25 points)

*Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Contrôle des connaissances

L'obtention de la moyenne dans chaque unité emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement.

Les enseignements des unités d'enseignement U1 à U5 donnent lieu, pour chacun d'entre eux, à du contrôle continu, et un contrôle terminal, sauf, les enseignements, Droit des marchés publics, Droit des assurances et Responsabilité sociale des entreprises sont évalués en contrôle continu intégral. Notés sur 20.

Le total des U1, U2, U3, U4, U5 est de 300 points.

Les Ateliers de l'U6 donnent lieu à un contrôle continu et un contrôle terminal. Les ateliers de l'IMREDD sont notés sur 80, les ateliers pratiques de développement durable sont notés sur 40, et les séminaires approfondis d'anglais sur 20.

Le mémoire et la soutenance sont notés sur 120 points.

La compensation entre les différentes unités est possible. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Juriste des risques et développement durable » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bonus « Sport et Engagement » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Contact

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : droit.scolarité.master2@univ-cotedazur.fr

Web : <https://univ-cotedazur.fr> ou <http://unice.fr/faculte-de-droit-et-science-politique/presentation>